

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

3 JUIN 2021
18H00

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue, le 3 juin 2021, de manière virtuelle.

Présents: Maire: Monsieur Beny Masella
 Conseillers: Madame Elizabeth Ulin Siège 2
 Madame Colleen Feeney Siège 3
 Madame Maria Torres Siège 4

Absent: Conseillers: Monsieur Dino Mazzone Siège 1

Aussi présent: Maître Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Maître Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

NOTE Cette séance du Conseil fut tenue à huis clos et les membres du Conseil y assistaient de manière virtuelle conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 du Ministère de la santé et des services sociaux (page 3, paragraphe 14).

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20210603-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 18h08.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du jeudi 3 juin 2021 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.
20210603-002

3. Entrepreneur général pour les travaux d'infrastructure sur l'avenue Fenwick

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux routiers, d'aqueduc et d'égout sur l'avenue Fenwick;

ATTENDU que douze copies du devis ont été commandées le devis et la firme d'ingénierie Avizo a par la suite analysé les six soumissions reçues pour en vérifier la conformité;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat pour des travaux d'infrastructures sur l'avenue Fenwick soit adjugé à l'entrepreneur Construction CJRB Inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 2 348 273,54 \$ (taxes incluses).

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt n° 2021-003, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.
20210603-003

4. Service d'ingénierie – surveillance des travaux sur l'avenue Fenwick

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres par invitation afin d'engager une firme d'ingénierie dans le cadre de travaux de renouvellement d'infrastructures sur l'avenue Fenwick;

ATTENDU que deux firmes furent invitées et que l'une d'elles a présenté une offre de service, laquelle devait être évaluée au plan qualitatif par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, ladite firme a pu être aussi évaluée en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat de services professionnels pour la surveillance des travaux d'infrastructures sur l'avenue Fenwick soit adjugé à Avizo Experts-Conseils Inc., étant le soumissionnaire qui a obtenu le plus haut pointage final, au prix de 61 619,40 \$ (avant taxes).

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt n° 2021-003, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.
20210603-004

5. Service de laboratoire – contrôle qualitatif pour l'avenue Fenwick

ATTENDU que la Ville de Montréal-Ouest a procédé à un appel d'offres par invitation afin d'engager une firme de laboratoire dans le cadre de travaux de renouvellement d'infrastructures sur l'avenue Fenwick;

ATTENDU que deux firmes furent invitées et que l'une d'elles a présenté une offre de service, laquelle devait être évaluée par un comité avant que celui-ci ne puisse considérer le facteur prix;

ATTENDU que, suite à ce processus, lequel fut mené en conformité avec la législation applicable, ladite firme a pu être aussi évaluée en tenant compte de ce facteur;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que le contrat de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux sur l'avenue Fenwick soit adjugé à Le Groupe Solroc Inc., étant le soumissionnaire qui a obtenu le plus haut pointage final, au prix de 45 549,00 \$ (avant taxes).

2) Que la dépense autorisée par la présente résolution soit imputée au règlement d'emprunt n° 2021-003, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

3) Que le maire et le greffier soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité.
20210603-005

6. Période de questions du public

La période de questions du public n'a pas eu lieu puisque la séance était tenue à huis clos conformément à l'arrêté ministériel no. 2020-074.

7. Levée de la séance

À 18h15, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
20210603-006

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20210603*